

Culture

La question foncière en Nouvelle-Calédonie

Donna Winslow



Volume 12, numéro 1, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1081563ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1081563ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Canadian Anthropology Society / Société Canadienne d'Anthropologie (CASCA),
formerly/anciennement Canadian Ethnology Society / Société Canadienne
d'Ethnologie

ISSN

0229-009X (imprimé)

2563-710X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Winslow, D. (1992). La question foncière en Nouvelle-Calédonie. *Culture*, 12(1), 25-37. <https://doi.org/10.7202/1081563ar>

Résumé de l'article

Quand la Nouvelle-Calédonie fut annexée par la France en 1853, le développement de la colonie devint dépendant de l'établissement des colons, de l'exploitation minière, de l'élevage et de la mise en place d'une colonie pénitentiaire. L'expropriation de grandes étendues de territoire kanak était nécessaire à ces activités et tout au long de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la terre a été au coeur du conflit entre les colons et les Kanaks. L'instauration de rapports marchands dans les relations sociales, la mise en culture de plantes commercialisées, l'extension de la consommation d'espace et les effets de la sédentarisation menèrent à un nouveau type de rapports à la terre. La notion de terre est maintenant devenue un symbole politique important puisque l'on négocie avec le pouvoir colonial pour en récupérer une partie et dans le cas de l'indépendance la totalité. En Nouvelle-Calédonie elle est devenue un lieu de contestation autant entre Kanaks et autres communautés ethniques du territoire qu'entre Kanaks eux-mêmes. Au début les Kanaks réclamèrent leurs terres ancestrales, puis la revendication prit un contenu plus politique et nationaliste : elle exigea la réappropriation de toute la terre kanake. Peu à peu, cette volonté de contrôler l'espace exprima la revendication directement politique du « territoire national », de la nation en formation.

La question foncière en Nouvelle-Calédonie.

Donna Winslow

Université d'Ottawa

Terre kanake

Terre brisée

Terre brûlée

Terre aimée

Déwé Gorodé ¹

Quand la Nouvelle-Calédonie fut annexée par la France en 1853, le développement de la colonie devint dépendant de l'établissement des colons, de l'exploitation minière, de l'élevage et de la mise en place d'une colonie pénitentiaire. L'expropriation de grandes étendues de territoire kanak était nécessaire à ces activités et tout au long de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la terre a été au coeur du conflit entre les colons et les Kanaks. L'instauration de rapports marchands dans les relations sociales, la mise en culture de plantes commercialisées, l'extension de la consommation d'espace et les effets de la sédentarisation menèrent à un nouveau type de rapports à la terre.

La notion de terre est maintenant devenue un symbole politique important puisque l'on négocie avec le pouvoir colonial pour en récupérer une partie et dans le cas de l'indépendance la totalité. En Nouvelle-Calédonie elle est devenue un lieu de contestation autant entre Kanaks et autres communautés ethniques du territoire qu'entre Kanaks eux-mêmes. Au début les Kanaks réclamèrent leurs terres ancestrales, puis la revendication prit un contenu plus politique et nationaliste: elle exigea la réappropriation de toute la terre kanake. Peu à peu, cette volonté de contrôler l'espace exprima la revendication directement politique du "territoire national", de la nation en formation.

When New Caledonia was annexed by France in 1853, the development of the colony became tied to settler colonialism, mineral exploitation, ranching and the establishment of a penal colony, all necessitating the expropriation of large tracts of native

land, and throughout the history of New Caledonia land has been at the heart of the conflict between settlers and Kanaks. The dispossession of Kanak lands was not only an uprooting, it represented a rupture with the symbolic ties which bind man and land. In the present political context, land has become an essential political element in a liberation movement which bases its quest for political power in the establishment of a cultural identity. The ancestral way of life, in this case the relationship to land, is being invoked by Kanak independence leaders and its symbolic power as a political force is undeniable.

Clans et terre

Quand la Nouvelle-Calédonie fut découverte par le Capitaine Cook en 1774, il trouva les îles occupées par un peuple mélanésien dispersé le long des rivières et de la côte dans de petits hameaux. Cet espace social de résidences familiales, terres agricoles, canaux d'irrigation, territoires de chasse et de cueillette formait la base de l'activité rituelle, économique, politique et sociale durant la période pré-contact. La structure sociale traditionnelle s'apparentait à un ensemble de points à référence spatiale comme les territoires familiaux, les endroits habités et autres caractéristiques naturelles diverses, tout étant soigneusement inventorié et délimitant les droits des humains sur la terre et les eaux.

La famille nucléaire ou polygyne était l'unité de base de la société kanake² traditionnelle (Bensa 1990; Bensa & Rivière 1982; Godin 1990). Cette unité faisait partie d'une famille étendue (regroupant habituellement trois générations); le lignage et le clan ne représentaient pas des groupes territoriaux mais plutôt de plus grandes unités patriarcales partageant les mêmes rites et symboles et les mêmes coutumes de mariage basées sur l'exogamie clanique, la patrilocalité, et le mariage aux cousins croisés classificatoires.

La généalogie s'exprimait par des séries de patronymes et de toponymes. Le système de patronymes fonctionnait pour régler le comportement entre les individus vivants. Chaque personne reconnaissait le dernier parent paternel vivant (habituellement remontant à trois générations) et collatéralement le frère du père du père et ses descendants. La généalogie pouvait aussi se lire spatialement. Le système de noms propres était doublé d'un système de noms géographiques (Bensa & Rivière 1982; Godin 1990). Les familles étendues appartenaient à des groupes d'affiliation plus larges (lignages et clans) qui se référaient à un lieu commun (tertre lignager) d'origine. Ces sites de famille se rapportaient aux tertres dressés dans d'anciens établissements où une grande demeure centrale, utilisée par le chef et les hommes adultes, était érigée (Bensa 1981).

Le point de référence clanique était le tertre lignager fondé par l'ancêtre du clan et chaque clan connaissait son histoire marquée, pour de nombreuses générations, par les occupations successives de tertres/sites. L'histoire de chaque clan décrivait une longue série de déplacements et, à l'intérieur des clans, les lignages s'organisaient hiérarchiquement en fonction de l'ancienneté de leur première résidence dans l'itinéraire généalogique du clan (Bensa 1990; Bensa & Rivière 1982). La terre était alors la représentation matérielle du clan.

L'identité du clan, récitée par des orateurs spécialisés lors des cérémonies, se présentait sous la forme des discours imagés partant de la fondation du site/tertre lignager d'origine et décrivant le voyage de chaque branche du clan (Bensa 1990; Bensa & Rivière 1982). Ainsi était établie la légitimité de chaque lignage dans l'ordre social et leur nom était celui du premier site occupé par les ancêtres. Le statut social et la terre étaient alloués selon le nom de famille puisque l'on avait accès à toute terre qui avait été occupée par les ancêtres. Les noms n'étaient pas

toujours héréditaires et un enfant pouvait recevoir le nom d'un lignage éteint ou d'un lignage qui n'avait pas d'héritiers mâles. De cette façon les noms continuaient d'être transmis.

On avait aussi accès à la terre par le mariage. Un homme utilisait la terre de la famille de sa femme. Il pouvait chercher une compagne et une terre dans la famille de sa mère, de la mère de sa mère ou du père de sa mère. Les étrangers étaient souvent accueillis par l'offre des femmes aux bienvenus et le mariage avec celle-ci les autorisait à s'installer dans la région. Au sortir d'une guerre, le groupe vainqueur pouvait prendre des femmes et aller occuper des terres du groupe vaincu (Doumenge 1975). Tous ces actes pouvaient s'accompagner d'un changement de nom. Ces changements de nom et les manipulations généalogiques qui en résultaient favorisaient le dynamisme et la flexibilité de la société Kanake pré-contact.

La terre et les ancêtres

La terre était, elle aussi, vivante et mortelle. Les mythes d'origine des clans décrivent les ancêtres naissant de pierres, d'arbres, de sources ou d'une goutte de pluie sur une feuille (Bensa 1990: 33). Les Kanaks font aussi, dans le discours, une analogie entre la terre et la chair des morts. Dans les anciennes pratiques funéraires, les morts étaient exposés en plein air, placés dans les arbres ou dans les grottes. Ainsi ils retournaient à la terre. Ce retour unissait symboliquement le clan et la terre à perpétuité. C'est pour cela que lorsque qu'un clan quittait un territoire, il gardait un lien spirituel avec le site d'origine.

Ce lien mythique devait être reconnu par les occupants subséquents du territoire. On effectuait des rituels et des échanges reconnaissant la primauté du premier clan et le lien avec les ancêtres du site. Ils étaient célébrés de façon à ce que le nouveau groupe soit accepté par les esprits du site. Dans ces circonstances, la terre n'était pas un objet ou une possession dont on pouvait transférer les droits de propriété; c'était une participante active et le clan nouvellement arrivé devait recevoir son approbation par le contact avec les ancêtres du clan précédent avant de pouvoir travailler le sol.

On n'abattait pas un arbre sans prendre de précautions rituelles. Dans les croyances kanakes les arbres qu'une personne plantait devenaient une partie d'elle-même (Leenhardt 1953: 77). C'était une assimilation, par analogie, d'un individu à ce qui

vient de lui. Parce que vivants et morts participaient au même univers et formaient une totalité inscrite dans le paysage, abattre un arbre était un fait délicat qui impliquait le surnaturel. Chaque individu héritait patrilinéairement de son appartenance clanique et lignagère et de l'utilisation de la terre. Le sang était transmis matrilinéairement par le frère de la mère (Bensa 1990: 34, 132). En étant une partie de l'individu qui les avait plantés, les arbres devenaient partie intégrante du frère de sa mère et, en même temps, restaient possession du lignage paternel. Un homme pouvait couper un de ses arbres mais pour toucher aux arbres d'un mort, il fallait passer par le frère de sa mère ou le lignage maternel. Couper l'arbre d'un mort sans prendre les précautions nécessaires attirait le courroux de son esprit et de celui du frère de sa mère. Les rituels, alors, reconstituaient les relations sociales locales d'alliance matrimoniale entre les clans.

Un chef était responsable des relations avec les ancêtres de la terre et du maintien de bonnes relations entre le clan et les forces de l'univers. Il était une sorte de calendrier vivant: le régulateur du cycle agraire (Bensa & Rivière 1982; Leenhardt 1930). La cérémonie des semailles était faite dans ses champs pour marquer le commencement de chaque saison. Il représentait un des pivots du réseau complexe d'échanges et était essentiel dans la vie rituelle de la société. On le tenait responsable des mauvaises récoltes ou de la famine et dans de telles situations il pouvait être banni ou tué par les clans aînés. Il est important de noter la séparation des pouvoirs politique et agraire. Un chef agraire n'avait pas de pouvoir individuel sur la terre. Il était le lien avec les ancêtres et pouvait être remplacé si il ne maintenait pas le lien efficacement.

La France et la terre

Quand la Nouvelle-Calédonie fut annexée par la France en 1853, le développement de la colonie devint dépendant de l'établissement des colons, de l'exploitation minière, de l'élevage et de la mise en place d'une colonie pénitentiaire. L'expropriation de grandes étendues de territoire kanak était nécessaire à ces activités et tout au long de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la terre a été au coeur du conflit entre les colons et les Kanaks.

Les premiers colons arrivèrent à Nouméa en 1855 et occupèrent une petite parcelle dans une des péninsules où il n'y avait ni eau ni Kanaks. Mais au

milieu de l'année suivante, quelques immigrants, cherchant de meilleures terres, s'aventurèrent au-delà de la péninsule où ils affrontèrent une violente opposition de la part des Kanaks de la région (Dauphine 1987; Saussol 1979, 1990). Le massacre de plusieurs colons fut suivi de représailles dont le but était de pacifier la région. Les villages furent brûlés, les récoltes détruites et les terres confisquées et redistribuées aux colons.

L'administration française estima que les Kanaks, avec leurs grandes périodes de jachère, n'utilisaient pas la terre et que cette partie des terres inutilisées pouvait être laissée à la colonisation. Le ministre de la marine et des colonies exprima le point de vue officiel français dans une lettre au ministre des affaires étrangères: "Les habitants non civilisés d'un pays ont sur ce pays seulement un droit limité de domination, une sorte de droit d'occupation...Un pouvoir civilisé, en établissant une colonie dans un tel pays, acquiert un pouvoir décisif sur le sol, ou en d'autres termes, il acquiert le droit d'éteindre le titre autochtone" (cité dans Kircher 1986: 5).

En 1855, un décret ordonné par le gouverneur DuBouzet décida de la distinction entre les terres vacantes et les terres occupées, limitant le droit kanak à l'occupation des terres en culture à ce moment là (Dauphine 1987). Ainsi l'idée de réserve était née - des droits sur une surface inaliénable de terres détenue collectivement - de façon à protéger les Mélanésiens de la perte totale de leurs terres. L'expropriation des terres vacantes désorganisa complètement le système des périodes de jachère kanake. De plus la perte des terres représentait, pour les Kanaks à la fois un déracinement, et une rupture avec les liens symboliques qui attachaient l'homme à la terre. Dans les mots d'un chef indépendantiste kanak "un Kanak sans terre n'existe pas" (Yeiwéné Yeiwéné comm. pers. 25 septembre 1988).

Le système des réserves

La première réserve fût constituée en 1868 près de Nouméa, sur des terres appartenant à un chef kanak allié à la France. Profitant de l'alliance et d'une atmosphère de sécurité et de paix, les immigrants commencèrent à occuper les terres du groupe allié. Ceci créa un malaise parmi les alliés et l'administration française saisit l'occasion pour suggérer aux Kanaks de délimiter leurs terres de façon à ce qu'une reconnaissance officielle des frontières de la tribu puisse les sauver de nouvelles usurpations.

Suivant cette délimitation, on alloua aux infortunés alliés de la France quelques parcelles autour de leurs villages (Dauphine 1987; Saussol 1979). La taille des parcelles attribuées était de 7 hectares de sol médiocre par habitant. On a estimé que les Kanaks avaient besoin en moyenne de 30 hectares par personne pour mettre en pratique les activités de subsistance traditionnelles basées originellement sur la production d'ignames et de taros.

Dès le début, la notion de réserve fut ambiguë, protégeant dans certains cas, sanctionnant³ dans d'autres, mais prenant systématiquement les terres kanakes pour les redistribuer aux colons. En envoyant les clans vivre sur les terres d'autres clans, l'administration créa une situation de crise. Les invités indésirables, dépossédés de leurs terres, étaient installés sur d'autres terres appartenant à des villageois qui se trouvaient alors eux mêmes submergés par le flot d'immigrants. De plus, l'administration mit en place une nouvelle forme de propriété foncière, pour les autochtones, la propriété collective qui s'opposait à la propriété privée du passé. Traditionnellement, il y avait une propriété privée familiale en Nouvelle-Calédonie. Les groupes familiaux locaux, habituellement les lignages, étaient les propriétaires de leur propre terrain dans le hameau. A part pour des surfaces forestières communes, il n'y avait jamais de formes de propriété communautaire avant l'arrivée des Français (Saussol 1979).

De façon à encourager les migrations et à alimenter le budget, l'administration française vendit la terre des Kanaks bon marché. Entre 1870 et 1878, le nombre d'hectares cédés aux colons passa de 1000 à 230 000 (Saussol 1985: 1616). Cette approche de la vente ne bénéficia pas particulièrement aux petits propriétaires qu'elle visait. En fait, elle fut plus favorable à l'élite française - installée à Nouméa, la capitale - qui acheta de grandes étendues de terres et devint la propriétaire absente de fermes d'élevage. Le bétail déambulait sans surveillance. Il n'y avait pas de clôtures pour empêcher 80 000 bêtes à demi-sauvages d'errer sur les terres des Kanaks et de détruire les cultures vivrières. Ces incursions du bétail des colons dans les jardins kanaks, en plus de la perte de la terre, est l'une des causes majeures de la grande révolte kanake de 1878. "Voilà ce que nous avons et voilà ce que tu nous laisses" disait le grand chef Ataï en 1878 au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie en vidant devant lui deux sacs, l'un contenant de la terre et l'autre des cailloux (Dousset-Leenhardt 1976).

La répression brutale de la révolte de 1878 marqua un point tournant dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Mille rebelles sont morts et beaucoup plus furent déportés (Dousset-Leenhardt 1976). La terre des rebelles, alors inhabitée, fut donnée au pénitencier de la colonie, établi sur le territoire en 1864. Quatre hectares furent offerts à chaque détenu et, pour plus de vingt ans, la colonie pénitentiaire constitua la majeure partie de la présence coloniale en Nouvelle-Calédonie.⁴

L'établissement du colonialisme

Au milieu du XIX^{ème} siècle, la Nouvelle-Calédonie était une colonie peu peuplée. Selon Saussol (1990: 42), la population du pénitencier représentait seulement 8230 personnes (4450 détenus et 3780 libérés sur parole). Les colons étaient 9300 et il y avait 3200 employés civils et soldats. Pourtant l'aliénation des terres touchait 241 000 hectares en propriétés privées et 5300 hectares de terres louées, pour la plupart contrôlées par une centaine d'éleveurs. 62% de la population européenne vivait dans la capitale Nouméa et le pénitencier constituait le point principal de l'établissement rural.

Le gouverneur de la colonie de cette époque, Feillet, décida de mettre un terme à la stagnation et de recruter des émigrants en France. Il voulait créer "la France australe". Feillet convainquit le gouvernement français de fermer le pénitencier et de reconstruire l'infrastructure de la colonie de façon à attirer une nouvelle vague d'immigrants dans les îles⁵. Il offrit aux nouveaux immigrants 25 hectares de terre gratuits et la possibilité d'obtenir des lots supplémentaires pour arriver à un total de 100 hectares. Cependant les terres du pénitencier étaient insuffisantes pour répondre à la demande et il se tourna vers les réserves kanakes.

A cette époque, la population mélanésienne souffrait d'une grave chute démographique à cause des épidémies, des répercussions de la révolte et d'un faible taux de natalité. La population était passée, selon une estimation, de 60 000 à la période du contact à 27 000. Feillet se servit du déclin démographique pour justifier l'expropriation de nouvelles terres et réduire les réserves à 3 hectares par habitant. Les réserves kanak passèrent de cette façon de 320 000 hectares à 120 000 hectares. Certaines réserves disparurent et les clans déplacés furent regroupés dans de nouvelles régions (Saussol 1985: 1618).

Ce fut la plus systématique et radicale réduction de terres kanakes de l'histoire néo-calédonienne. L'espace géo-politique kanak n'avait plus aucune ressemblance avec celui de la période pré-contact. Un système arbitraire, artificiel et imposé, l'avait remplacé totalement. Les territoires de clan du passé, contigus et culturellement cohésifs, furent réduits à un éparpillement de communautés isolées.

Les systèmes de production traditionnelle furent déstabilisés. Les cultures d'ignames, qui avaient une valeur sociale d'autant plus marquée que leur tubercule était développé en longueur, parfois "à l'excès" selon Antheaume et Lawrence (1985: 375), grâce à d'ingénieux procédés de culture (voir Leenhardt 1953), furent limités à quelques carrés ou billons. Ceci ne représentait plus qu'une infime surface dans le complexe horticole de l'exploitation. La culture du taro d'eau, qui nécessitait une amenée d'eau de volume constant et donc des installations hydrauliques complexes, a pratiquement disparu à cause de la destruction des systèmes hydrauliques par le bétail des colons et un manque de main-d'oeuvre. Ces cultures furent remplacées par le manioc et le taro sec qui demandent moins de soin (Antheaume et Lawrence 1985: 375).

En 1903, le "cantonnement" cessa en tant que processus systématique, mais pour des cas particuliers comme l'ouverture des mines de nickel, la surface des réserves fut diminuée. D'ailleurs, officieusement, les colons et leur bétail continuèrent d'empiéter sur les réserves kanakes. En Nouvelle-Calédonie, l'expropriation coloniale des terres a marqué la mémoire collective profondément et la peur de voir sa terre confisquée par l'administration est omniprésente même si cette période est terminée et que les Kanaks ont réussi à contourner le processus.

Les revendications du 20ème siècle

Durant la première partie du 20ème siècle, la démographie kanake atteignit son taux le plus bas. Par la suite, un lent redressement s'amorça. Le taux de natalité s'accrût et la population kanake rajeunit. C'est encore aujourd'hui une population jeune puisque 50% de la population a moins de 20 ans. La population d'origine européenne connut le phénomène inverse. L'accroissement du secteur commercial provoqua un exode général des Européens des régions rurales vers Nouméa et la zone urbaine ainsi qu'un vieillissement de la population de colons dans la brousse. L'immigration s'arrêta. La

population européenne chuta de 19 809 en 1911 à 16 867 en 1936.

Le dynamisme démographique kanak fit prendre conscience à l'administration que les autochtones n'allaient pas simplement disparaître. Les politiques néo-coloniales commencèrent alors à parler "d'intégration" et en 1930, l'administration commença à promouvoir la participation mélanésienne à l'économie de marché sur le territoire. Les Kanaks furent encouragés à planter du café ce qui en retour affaiblit les ressources limitées des réserves.

Dans la société traditionnelle, l'existence de règles relatives à la transmission et à l'accès aux terres n'était pas sanctionnée par un rapport juridique mais relevait des rapports de parenté, des rapports politiques entre les fondateurs de chefferie, du contrôle des groupes lignagers ainsi que de la distribution des groupes lignagers dans l'espace. L'instauration de rapports marchands dans les relations sociales, la mise en culture de plantes pérennes commercialisées comme le café, l'extension de la consommation d'espace et les effets de la sédentarisation menèrent à un nouveau type de rapports à la terre. L'accès à la terre devenait un enjeu économique non plus régenté par la reproduction biologique mais par l'acquisition de richesses marchandes. Avec la colonisation et le développement des relations monétaires, le travail qui était autrefois lié à la reproduction biologique, à la participation aux cérémonies coutumières et à l'insertion aux réseaux d'alliance et aux ensembles politiques, devint un travail producteur de marchandises. L'individualisme, entraîné par les relations mercantiles, se manifestait, surtout sur la Grande Terre, par l'éclatement des anciennes familles élargies et du contrôle de la terre (voir Pillon 1985: 1650-51).

Après la deuxième guerre mondiale, il y eut une libéralisation du statut colonial en Nouvelle-Calédonie. On arrêta le travail obligatoire⁶ et les Kanaks eurent le droit de vote. Cela changea les relations de pouvoir politique sur le territoire et les Kanaks n'attendaient pas trop longtemps avant d'utiliser ce nouveau levier pour leurs revendications territoriales. Les réserves, estimées à 126 000 hectares en 1946, passèrent soudainement dans la même année à 162 000 hectares. Cependant les inégalités coloniales persistent et les Kanaks restèrent exclus du développement économique du territoire, relégués au poste de petits producteurs et constituant un réservoir de main d'oeuvre.

Dès le début, l'entrée kanake dans l'arène politique fut marquée par les revendications territoriales. Les demandes kanakes d'extension des réserves, qui se basaient sur un véritable besoin d'espace dû à l'accroissement démographique, devinrent bientôt un moyen de reprendre la terre perdue durant la période du "cantonnement". Selon Saussol (1985: 1619) "C'était une revanche sur l'histoire et la concrétisation de la renaissance du peuple." Donc, la réserve possède un caractère paradoxal. A la fois elle symbolise la colonisation et l'expropriation des terres kanaks par les Européens et en même temps c'est le seul endroit où on possède réellement la terre et où on est réellement majoritaire. La réserve est devenue le lieu de la vie communautaire kanake et constitue le point de référence d'une nouvelle identité collective appelé "tribu". Les Kanaks parlent maintenant de leur "tribu" c'est-à-dire la réserve où ils sont nés et pour les femmes la réserve où elles sont mariées, et ils reconnaissent leurs droits dans la "tribu" de leurs parents maternels.

L'agrandissement des réserves fut aussi hasardeux et aussi imprécis que leur délimitation. L'administration, qui refusait encore de reconnaître la propriété privée pour les familles, donnait la terre à la communauté entière. Cet agrégat hétérogène de clans et de lignages, formé par le fait colonial, devait redistribuer les terres aux membres de la réserve en fonction de leurs besoins. Des conflits éclatèrent au sein des communautés kanakes qui, à cause du manque de reconnaissance de la propriété familiale, étaient incapables d'activer les mécanismes traditionnels de contrôle et de redistribution du territoire. On demanda aux chefs, qui avant n'avaient jamais contrôlé les relations agraires, d'être les médiateurs et d'assumer les responsabilités de la redistribution.

Pour l'administration, il devint de plus en plus évident que les réserves n'étaient pas bien adaptées à l'économie de marché moderne. Des alternatives furent proposées: coopératives, sociétés d'élevage et de culture etc.;⁷ elles se basaient sur l'idée de passage au monde moderne et le but était l'assimilation. Ainsi le délégué Sorin, dans son rapport sur les Dom-Tom en 1955 précisait: "Le but à poursuivre est la transformation de la réserve, propriété de la tribu, en une exploitation collective dirigée susceptible, grâce à des méthodes plus judicieuses de traitement, de conservation et de commercialisation des produits, d'accroître sensiblement le standing économique et social de l'autochtone" (cité par Pillon 1985: 1647).

La terre et l'indépendance

Au début de l'année 1970 quand le Front Indépendantiste Kanak vit le jour, la souveraineté sur la terre et la reconnaissance de l'identité culturelle était au centre des demandes pour l'autonomie. L'inégalité dans la possession des terres était flagrante en Nouvelle-Calédonie. Moins de 1000 Européens possédaient 370 000 hectares et la moitié de cette terre appartenait à moins de 40 familles. En comparaison, 60 000 Kanaks habitaient 165 000 hectares de réserves et 10 000 hectares de propriétés privées. Les détentions européennes passèrent à 100 000 hectares entre 1945 et 1976 tandis que les réserves n'augmentèrent que de 36 000 hectares (Saussol 1990: 48). Le territoire devint vite bipolaire abritant deux communautés irréconciliables se connaissant peu et n'ayant quasiment pas de contacts entre elles, "each with a vision for the future of New Caledonia, each appealing to a different historical basis for the right to political power" (Fraser 1988: 9).

Ceci a débouché dans un discours fondé dans un processus d'opposition avec l'Autre: "Les Européens ont en quelque sorte extrait le temps de la nature, ils l'ont matérialisé. Il leur permet de vérifier la durée d'une opération et de procéder à des accélérations. Ils en ont fait un objet divisé, un outil avec lequel on peut modifier le rythme du monde et des hommes. Pour le Kanak, la durée est une expérience vécue du chaud et du froid, du pluvieux et de l'ensoleillé qui se renouvellent, de la vieillesse et de la jeunesse qui se succèdent, des fêtes qui réchauffent la communauté et ravivent l'âme" (Tjibaou 1976: 30-32). L'opposition est spatio-temporelle. Les Kanaks opposent leur culture écologique, tirée de l'environnement et le temps des ancêtres à celle des Français qui considèrent la terre et le temps comme des objets divisés. L'Européen est urbain tandis que le Kanak est rural. La ville est un endroit d'anonymat tandis que la "tribu" est un endroit qui favorise les relations interpersonnelles. Les notions de territoire et de temps se mêlent étroitement. "Pour le Kanak le temps s'entend dans l'espace" (Tjibaou comm. pers. 1986). Les Kanaks ont établi leur droit à la souveraineté par l'établissement de leur présence continue sur le territoire "ici depuis toujours" comparée aux Français qui sont des émigrés venus "d'ailleurs".

En 1975-76, le problème foncier sur les réserves devint critique à cause de la crise économique provoquée par la chute des prix du nickel et la récession qui

s'ensuivit. Les jeunes Kanaks au chômage retournèrent sur les réserves juste pour se rendre compte qu'il n'y avait pas de terres pour eux. En 1976, les Kanaks demandèrent au gouvernement français de reconnaître leurs droits sur la terre et leur droit à plus de terre. Le gouvernement entreprit un projet de réforme pour "équilibrer la balance entre les possessions de terre kanakes et européennes". Il acheta des terres aux Européens qu'il redistribua aux communautés kanaks. Un aspect important de ce projet était la récupération des terres traditionnelles.⁸ Avec les revendications territoriales, la terre est devenue un symbole de lutte politique et un endroit où on peut poser des gestes de contestation. Selon Keesing (1988) l'idéologie de l'attachement à la terre par les autochtones du Pacifique ne peut atteindre son apogée que dans un contexte historique de colonisation et d'invasion.

Il est important de noter que la réforme de 1976 ne remit pas en cause la présence européenne sur les terres kanakes et que le titre européen ne fut pas touché. On perçut cet aspect de la réforme comme une concession de l'administration aux Européens qui avaient réagi très durement aux changements proposés par le projet. Les revendications territoriales posèrent le principal problème débattu durant les élections territoriales de 1977, divisant les colons conservateurs et les partis pro-indépendance. En 1978, un nouveau secrétaire d'état pour les départements et territoires d'Outre Mer fut nommé et il développa bientôt une politique foncière comprise dans un plan "pour le développement économique et social à long terme." Il essaya de calmer la compétition entre les demandes kanakes et les demandes des colons tout en réaffirmant l'autorité française. Il déclara que "Le gouvernement français commandera" et demanda aux gens de prévoir l'indépendance dans 10 ans et de travailler activement avec la France jusque là. "Qui pourrait ignorer que seule la France peut supporter des réformes réelles par sa volonté et ses moyens?" (Dijoud cité dans Ward 1982: 37, 38).

En 1980, on donna la responsabilité au territoire d'instituer une réforme foncière et aussitôt les Autochtones réclamèrent 12 000 hectares de terre. De 1 594 390 hectares sur la Grande Terre en 1982, 664 059 soit 41,6% appartenaient à des individus ou aux réserves mélanésiennes. Les Kanaks étaient concentrés sur la côte est tandis que les Européens contrôlaient les terres les plus fertiles de la côte ouest. Les possessions kanakes étaient coincées entre les

concessions minières, les forêts d'état et les fermes européennes. En 1982, les Kanaks revendiquèrent 267 000 hectares. 172 560 hectares soit 64% se situaient sur des propriétés privées. Pour la première fois, la terre détenue par les Européens devint l'objet de revendications. La volonté de récupération des terres ancestrales affirmait l'identité ethnique. Les clans kanaks ne voulaient pas uniquement une réforme foncière, ils voulaient aussi retrouver leurs sites ancestraux - les sites sacrés où se trouvaient leurs origines. Les revendications territoriales prirent une dimension politique et la récupération totale des terres ancestrales devint l'objectif primordial du Front Indépendantiste. Les indépendantistes commencèrent à occuper les terres en litige et à semer la panique pour "nettoyer" les régions. Les revendications territoriales et la lutte pour l'indépendance devinrent une seule et même chose pour les Kanaks. Pour les Kanaks, l'indépendance veut dire souveraineté sur leur terre.

Le changement de gouvernement en France, élu en 1981, n'apporta que désenchantement face aux revendications territoriales. L'administration fit clairement comprendre qu'elle n'acceptait pas la revendication globale kanake qui voulait que toute la terre retourne sans conditions à ses possesseurs traditionnels. L'inefficacité de l'inventaire des propriétés claniques et la lenteur des transferts amena des actions plus militantes. En plus d'occuper les terres, on érigea des constructions traditionnelles sur les sites en litige comme symboles des revendications autochtones. En réponse et pour accélérer les demandes, le nouveau Haut Commissaire français créa un bureau des revendications territoriales - un bureau foncier - en 1982. De façon à accélérer le processus, les revendications devaient être présentées directement au bureau dont l'activité primordiale serait d'arranger les affaires. Le travail commença en 1983. Les commissions foncières de district informaient l'office de leurs revendications dans leurs régions. Le Haut Commissaire établissait les périmètres concernés et le groupe traditionnel auquel ils appartenaient. La terre était cédée au groupe ou louée à un tiers avec la permission de celui-ci. Si le territoire n'était pas vacant, le Haut Commissaire devait reconnaître un titre traditionnel suivant le processus décrit plus haut et le bureau avait alors la responsabilité d'acquérir la terre. L'expropriation était un dernier recours. 45 000 hectares furent redistribués de cette façon (Saussol 1985: 1622). Quoique le front indépendantiste encouragea cet effort, le débat devint bientôt une question de réforme fonci-

ère. Mais les Kanaks voulaient aussi un échancier pour l'indépendance.

En 1983, le gouvernement socialiste mit en place un statut "d'autonomie accrue" pour le territoire. Il proposa une période de transition de 5 ans et un référendum en 1989. Le front indépendantiste rejeta cette proposition parce qu'elle était trop lente et lorsque le projet d'autonomie passa devant le parlement français, il organisa une journée d'occupation générale des terres en mars 1984. Les indépendantistes occupèrent 15 fermes européennes et y installèrent des tertres traditionnels. Quand un représentant officiel du gouvernement arriva sur le territoire pour promouvoir le décret parlementaire, le front indépendantiste le boycotta pendant que les forces anti-indépendance manifestaient contre l'occupation kanak des terres. Le projet fut adopté et la polarisation du territoire intensifiée (Fraser 1988: 17-18).

On assista alors à une montée du militantisme kanak. Jean-Marie Tjibaou, un chef du front indépendantiste, déclara que "les Kanaks ne pouvaient compter que sur eux-mêmes pour la décolonisation" et en septembre 1984, 4 des 5 partis pour l'indépendance formèrent le Front de Libération Kanak Socialiste (FLNKS). On créa aussi un comité pour les droits territoriaux et un groupe de femmes. Le FLNKS mit en place un gouvernement provisoire et mobilisa la population pour le boycott et la désorganisation des élections territoriales de novembre, 1984. Avec l'affermissement de la position kanake et la violence des événements de 1984, les résidents européens commencèrent à mettre en vente leurs propriétés, même ceux qui les années précédentes disaient qu'ils ne vendraient *jamais* au bureau foncier.

En janvier 1985 le gouvernement socialiste élaborait un plan pour "l'indépendance-association" qui offrait la souveraineté aux Kanaks et garantissait des appuis économiques et politiques aux résidents européens. On établit des contrats, baux et concessions pour garantir l'utilisation de la terre et on reconnut les droits ancestraux des Kanaks. Dans le cas des mines des compensations furent distribuées (Fraser 1988: 28-30). On proposa des réformes économiques, sociales et culturelles pour effacer les inégalités entre les régions kanaks grandement sous développées et la bien portante capitale Nouméa d'obédience européenne. On créa des conseils de régions qui devaient être élus et prendre en charge le développement économique, l'éducation au pri-

maire, les réformes foncières, le développement agricole, etc.

En dépit de ses solutions innovatrices, le plan socialiste rencontra de nombreuses difficultés parce qu'il vit le jour dans une période de tension politique et de violence. Il y eut des morts des deux côtés. La mort d'un jeune colon amena des manifestations de la droite et la police française tua le chef indépendantiste Eloi Machoro. On décréta l'état d'urgence et on modifia le plan socialiste pour le territoire. On renforça la partie association du projet, par exemple, les plans pour la construction d'une base stratégique navale furent révélés. Néanmoins, les élections régionales eurent lieu et le FLNKS gagna trois régions de contrôle sur quatre.⁹ Il entama un programme de "révolution verte" en impliquant le milieu rural au développement.

Le gouvernement français de co-habitation, formé en mars 1986, commença à grignoter les pouvoirs des institutions établies sous le gouvernement socialiste précédent. On priva les conseils régionaux de leur pouvoir qui fut centralisé au bureau du Haut Commissaire Français. Le nouveau gouvernement élimina aussi l'office foncier et le fit fusionner avec l'ADRAF (Agence de développement rural et d'aménagement foncier). L'administration tenta de redistribuer les terres aux Kanaks mais elle échoua parce que l'agence de développement des terres était contrôlée par des groupes d'intérêts locaux.¹⁰ Au lieu de continuer la politique socialiste de rachat et de redistribution des terres aux Kanaks, on distribua largement la terre aux Européens et à ceux qui étaient fidèles à la France. Les réserves kanakes représentent, en 1986, 13% du terroir de la Grande Terre pour 35 000 personnes alors que 1500 propriétaires européens disposent de 24% des terres (Gabriel et Kermel 1988: 72). Un rapport du gouvernement sur les activités de l'agence de développement de la terre en Nouvelle-Calédonie stipulait que: "les choix (concernant l'allocation de terres) étaient fait sans ligne directrice, sans considération pour les revendications autochtones et sans le moindre regard vers l'équité dans la répartition des terres entre les deux communautés" (cité dans *Libération* 22 septembre 1989). Des 26 211 hectares redistribués à la fin de 1987, les Européens reçurent 18 879 hectares et les Kanaks seulement 7332 hectares (Fraser 1988: 49). "C'est une politique de recolonisation et de reconquête" affirma le FLNKS, "qui a pour but de retirer aux Kanaks les acquis de la revendication foncière qu'ils avaient conduite ces

dernières années et de les marginaliser sur leur propre terre” (cité dans Gabriel et Kermel 1988: 100).

A la fin de 1987, le territoire connut une période très violente - blocages de routes, fusillades et destruction des propriétés privées - qui culmina durant une dramatique prise d'otages, à la veille des élections présidentielles en France, quand les militants pro-indépendance de l'île d'Ouvéa tuèrent quatre gendarmes et prirent vingt sept otages. Les Kanaks voulaient un médiateur et un calendrier pour l'indépendance. La réponse militaire fut rapide et brutale. L'île fut occupée et le FLNKS maintient que les villages furent mis à sac et les villageois torturés. Dix neuf Kanaks trouvèrent la mort durant l'assaut lancé pour libérer les otages.

Les accords de Matignon

Dans un effort pour éviter la guerre civile, le nouveau premier ministre français, Michel Rocard, réunit les membres du FLNKS et ceux du RPCR (le parti politique conservateur des colons) en 1988 pour décider de l'avenir du territoire. Le résultat de ces négociations est connu sous le nom des accords de Matignon. C'était la troisième entente imposée par la France au territoire en quatre ans.

Les accords annoncent une période de paix de dix ans durant laquelle le gouvernement français s'efforcera de redresser les inégalités socio-économiques, en promouvant particulièrement le développement et les programmes d'éducation dans les communautés kanakes. En 1998, à la fin de ces dix années, les deux communautés de la Nouvelle-Calédonie devront choisir entre l'indépendance et le maintien du statut de territoire français.

Le territoire a été divisé en trois régions - nord, sud et îles - et les Kanaks ont maintenant le contrôle du nord rural et de la région des îles où ils représentent la majorité de la population. L'un des plus intéressants aspects des accords est la décentralisation des structures bureaucratiques et des services gouvernementaux de façon à mieux servir les régions du nord et des îles les plus éloignées et la suppression graduelle de plus de 4000 fonctionnaires français métropolitains. La priorité sera donnée à la formation de fonctionnaires kanaks, d'officiers de police, de juges, de docteurs, de professeurs, d'infirmières etc.

De façon à créer un équilibre entre les régions kanakes et la région du sud urbaine et à prédominance blanche, le nord et les îles bénéficieront de 75% du

budget des investissements publics du territoire. On mettra en place des projets de développement et un programme de formation pour incorporer les jeunes aux programmes des communautés. Le gouvernement français a aussi promis de promouvoir la culture kanake et de préserver l'héritage kanak en Nouvelle-Calédonie. Pendant que la France mise sur ces dix années pour démontrer aux Kanaks la nécessité de rester dans la république française, les Kanaks sont déterminés à utiliser cette période pour acquérir les compétences, expertises et infrastructures nécessaires à l'indépendance.

Les accords de Matignon mèneront-ils au développement viable prenant en compte l'indépendance économique à long terme? Il semblerait que contre toute attente, la province sud qui regroupe 70% de la population européenne de la Nouvelle-Calédonie et de la population immigrée est la plus grande bénéficiaire des accords de Matignon. Cette province abrite 2/3 de la force de travail, la plupart du personnel de gestion et presque tout le capital privé du territoire. Elle regroupe non seulement toutes les richesses de la Nouvelle-Calédonie mais aussi tous les moyens de reproduire et de développer cette richesse. Selon deux officiels français "Le système colonial qui existe (en Nouvelle-Calédonie) repose sur des structures socio-économiques qui permettent à la bourgeoisie locale, avec le support de l'état français, de garder le contrôle de la situation à son avantage" (G.Marc and A. Ruelian, *le Monde*, 18 Octobre 1989). Dans le contexte actuel des accords de Matignon, la province sud est sûre de conserver ses privilèges et sa prédominance économique.

Non seulement les ressources naturelles sont transférées vers la province sud mais on assiste aussi à la migration des ressources humaines vers cette province. Cet exode rural ne favorise pas les projets de développement de la province nord et des îles. Il est possible que les régions rurales se voient vidées de leur force productive au profit de Nouméa. Si l'on prend en compte les tendances migratoires internes du passé, il est clair que la province sud continuera à gagner en importance démographique en comparaison au nord ou aux îles. La très grande Nouméa, qui en 1989 représentait 59,4% de la population du territoire soit 97 581 personnes regroupera 60% ou même 62% de la population en 1998 (approximativement 118 000 habitants). A moins qu'il y ait un renversement des tendances actuelles, Nouméa continuera d'être le centre démographique et économique du territoire au détriment des régions

kanaks. Le secrétaire général du RPR Alain Juppé lors d'une entrevue s'inquiétait parce que "le rééquilibrage économique du territoire prévu dans les accords de Matignon n'est pas engagé, les investissements privés se font toujours autour de Nouméa, la province des îles Loyauté souffre d'un exode et tout autour de Nouméa on voit s'agglutiner dans un phénomène de favelas, une population sans emploi" (cité dans *Le Monde* 17 juillet 1991).

Même si les accords de Matignon occasionnèrent un grand ménage au sein de l'ADRAF, la question de la propriété individuelle ou collective des terres reste un problème auquel les accords de Matignon n'ont pas trouvé de réponse. Durant la première année des accords, l'ADRAF fut lente à distribuer les 60 000 hectares hérités de ses prédécesseurs.¹¹ En 1990, l'ADRAF acheva la mise en place des conseils de communautés qui l'informaient de l'acquisition des terres, de son attribution et du développement. Avec les accords de Matignon, le nouveau rôle de l'ADRAF est de promouvoir le développement rural. Son mandat est d'acquiescer de la terre productive et de la céder ou de la louer à des individus ou à des groupes régis par la loi communautaire ou la coutume. L'ADRAF est aussi responsable du soutien technique, du recrutement des techniciens et conseillers et de l'aide financière pour le développement des parcelles de terre. La terre est maintenant devenue un objet de développement économique et d'avancement pour le peuple kanak. Ceci a engendré des problèmes entre les Kanaks responsables des pouvoirs politiques et les chefferies. La volonté de développer les régions a rallumé des litiges claniques ancestraux. Un conflit récent à Lifou, une des îles Loyauté sert d'exemple.

Le maire indépendantiste voulait transformer sa municipalité en présentoir de développement: "Sur les racines du passé, bâtissons la modernité" (Huma cité dans *Le Monde* 28-29 avril 1991). Il a entrepris d'aménager un port en négociant un bail avec les propriétaires fonciers mais la terre en question était depuis plusieurs générations la source d'une dispute entre deux clans qui dure encore. Après une lecture des généalogies le maire a donné raison à un clan tandis que son grand chef donnait raison à l'autre. Donc le sujet (maire et dirigeant politique) se trouvait en contradiction avec l'avis coutumier de son chef qui s'est senti court-circuité. Un conflit violent a résulté.

Le désarroi s'est diffusé chez les grands chefs. Un porte-parole de Lifou a dit: "Vous les Français,

vous avez guillotiné Louis XVI. Peut-être que c'était un mauvais roi, je ne sais pas, mais ne venez pas à Lifou dire aux dirigeants politiques de guillotiner nos grands chefs". Et selon le grand chef de Maré, une île voisine: "On veut faire croire que la coutume freine le développement et l'épanouissement humain du Mélanésien, et qu'elle représente, donc, le mal dont ce dernier doit se débarrasser pour accéder au progrès. Il n'y a pas de neutralité pour l'heure. Ou bien c'est le grand chef, ou bien c'est le parti politique qui commande" (Naisseline cité dans *Le Monde* 28-29 avril 1991). Ceci a suscité des répliques chez des dirigeants politiques kanaks: "La constitution du FLNKS stipule que Kanaky sera une république démocratique, laïque et socialiste,... Si nous sommes indépendantistes, travaillons-nous pour la mise en place d'une république kanake ou pour une multitude de royaumes héréditaires?" (Burck cité dans *Le Monde* 28-29 avril 1991).

Le tourbillon de développement déclenché par les accords de Matignon oblige les élus et l'administration à afficher des résultats et impose un certain rythme aux responsables kanaks qui n'est pas nécessairement adapté à la réalité communautaire. Les contradictions résultant des accords s'ajoutent aux contradictions de la société coutumière et les revendications foncières demeurent au centre des disputes. "Jusqu'à présent le problème de la terre s'était posé en terme de revendication culturelle face à l'Européen, à des non-Kanaks. Nous nous sommes rendus compte, ..., que la plupart des problèmes étaient entre Kanaks et que c'était un problème de fond qu'il fallait résoudre. On peut poser de cette manière l'indépendance parce que de la façon de régler le problème de la terre dépend la vie sociale de demain et l'avenir économique de ce pays. Nous l'avons dit, la terre a cette dimension culturelle, mais elle a aussi une dimension économique, sociale et politique. ... Alors quel statut de la terre devons-nous proposer pour notre société de demain? C'est la véritable question du moment" (Burck 1991: 19).

La notion de terre est devenue un symbole politique important puisque l'on négocie avec le pouvoir colonial pour en récupérer une partie et dans le cas de l'indépendance la totalité. En Nouvelle-Calédonie elle est devenue un lieu de contestation autant entre Kanaks et autres communautés ethniques du territoire qu'entre Kanaks eux-mêmes. Au début les Kanaks réclamèrent leurs terres ancestrales, puis la revendication prit un contenu plus politique

et nationaliste: elle exigea la réappropriation de toute la terre kanake (Gabriel et Kermel 1988: 76). Peu à peu, cette volonté de contrôler l'espace exprima la revendication directement politique du "territoire national", de la nation en formation.

Conclusions

Les politiques de développement actuelles ne devraient pas se limiter au seul niveau économique. A l'époque pré-coloniale, l'accès à la terre était déterminé par la parenté: naissance, mariage, adoption déterminaient quelles terres pouvaient être cultivées et par quels individus. Les relations mercantiles, l'agriculture commerciale, et la sédentarisation donnèrent le jour à un nouveau modèle de rapports purement "économiques" à la terre. Le concept de développement a besoin de prendre en compte la culture kanake. Le "progrès" ne veut pas dire seulement survie, il implique aussi une continuité physique, historique, sociale et culturelle. Il est nécessaire de ré-évaluer la définition occidentale de progrès qui a mené au développement non viable et à une certaine forme d'utilisation de la terre parce que pour les Kanaks la terre n'est pas seulement utilisée mais aussi vécue. Les revendications kanakes pour l'indépendance portent autant sur la reconnaissance culturelle et le respect que sur une volonté d'autonomie politique et économique. Comme le disait Yeiwéné Yeiwéné: "Pour nous, l'indépendance c'est une question de dignité, et la dignité n'est pas négociable" (Comm. pers. 25 septembre 1988).

Depuis le début, la perte des droits sur leurs terres par les Kanaks a suivi un modèle classique d'expansion coloniale. Le développement des relations socio-économiques inégales a permis l'exploitation de la force de travail kanake, de la terre et des ressources; tout cela justifié par des modèles de développement imposés par l'état français. La politique de développement en Nouvelle-Calédonie contient toujours en son sein un paradigme qui assure que la population kanake devrait s'adapter aux conditions de production et de reproduction imposées par le capitalisme.

Le développement kanak est ralenti par le fait qu'il est dans les mains de l'administration coloniale qui contrôle les fonds de développement; une administration qui adhère toujours à l'idée paternaliste de l'évolutionisme. En matière foncière, le gouvernement français, apparemment neutre, mais en réalité partisan, chercha à démontrer que la question

foncière n'est pas le thème fondamental du développement et souvent préfère blamer les traditions kanakes plutôt que les relations coloniales pour expliquer les difficultés du développement. Même un délégué "socialiste" du gouvernement français comme Edgar Pisani a dit: "Votre propre tradition, votre droit foncier coutumier est un plus grand obstacle au développement agricole que ne l'est la présence des cultivateurs et d'éleveurs non kanaks" (cité dans *Le Monde* 26 mars 1985).

Les accords de Matignon imposent des modèles d'administration occidentale et des mesures de réussite auxquelles les Kanaks doivent se plier. L'un des buts des accords est de montrer aux Caldoches¹² que les Kanaks sont capables de gérer des affaires ou un pays comme eux mêmes le font. Si les normes de développement sont dictées par la France et les modèles occidentaux, alors l'intention peut être bienveillante, mais on court le risque de disloquer les modes de vie locaux, et non seulement la production, le commerce et la consommation mais aussi l'autorité traditionnelle, la coutume et la culture (voir Piper 1989).

De plus cette hégémonie culturelle nie la légitimité des définitions kanakes du progrès. Les projets de développement sont souvent mal adaptés au contexte local. Si les formes de développement veulent être viables, elles doivent inclure la sagesse autochtone. Les structures traditionnelles existent dans la communauté kanake et peuvent promouvoir le dialogue liant les intérêts kanaks et occidentaux. La principale barrière à la communication est l'approche élitiste et l'attitude d'infailibilité et de supériorité culturelle affichée par la plupart des spécialistes travaillant en Nouvelle-Calédonie. Pour que le développement soit vraiment viable, il faut que la sagesse et la connaissance autochtone soient incorporées au paradigme du développement utilisé pour implanter un changement socio-économique sur le territoire.- pas seulement au niveau des communautés rurales mais aussi au niveau de la politique nationale.

La terre est toujours une priorité sur l'agenda du FLNKS. A un congrès du FLNKS tenu en novembre 1990, on décida que l'un des points de discussion des partis politiques et des comités locaux serait la culture et la terre. Selon François Burck, président de l'une des factions du FLNKS: "La terre n'est pas la propriété de quelques individus, mais plutôt l'instrument de la libération et de l'avancement de tous." (26 janvier 1991). Néanmoins les défis pour

les régions rurales kanakes sont grands. En 1990, les revendications territoriales doivent être replacées dans un nouveau contexte d'aspirations et d'opportunités économiques et les droits sur le sous-sol, l'espace aérien et l'espace maritime doit être abordé. Trente ans avant que l'indépendance ne devienne un but précis, une très généreuse donation de terres aurait satisfait toutes les doléances. Cependant, l'administration française, présentant l'imbrication prochaine des revendications territoriales et politiques, hésitait à promouvoir des réformes. La politique et le territoire sont maintenant fusionnés. La terre est devenue un élément politique essentiel dans un mouvement de libération qui base sa quête pour le pouvoir politique dans l'établissement d'une identité culturelle. Le mode de vie ancestral, dans ce cas la relation à la terre, est invoqué par les chefs indépendantistes kanaks et son pouvoir symbolique est une force politique indéniable.

Notes

1. Cité dans Bensa 1990: 114.
2. Le terme "Canaque" fut introduit en Nouvelle-Calédonie par des équipages polynésiens durant la période de premier contact avec des sociétés européennes. Dans ce contexte le terme était souvent utilisé de façon péjorative pour désigner les mélanésiens de la Nouvelle-Calédonie. Ce n'est qu'aux années 1970s que les autochtones ont changé l'appellation à "Kanak" (voir Chesneaux 1988 pour plus de détails). "Kanak" est maintenant un terme valorisant, associé aux revendications nationalistes des autochtones de l'archipel. Afin de simplifier ce texte nous avons utilisé le mot "Kanak" pour désigner les autochtones de la Nouvelle-Calédonie pendant la période qui précède le développement du mouvement indépendantiste.
3. Quand la seconde "délimitation eut lieu en 1869, elle fut perçue comme une punition pour le massacre de plusieurs gendarmes et colons près de Poubéo. La tribu rebelle se vit allouer 1,5 hectares par personne.
4. Des 21 630 détenus envoyés en Nouvelle-Calédonie, 2680 reçurent de la terre: 52% d'entre eux durent abandonner cette terre à cause de mauvaise conduite ou de l'incapacité à cultiver la terre. En 1897, à la fin de l'ère pénitentiaire, il y avait seulement 1300 détenus en Nouvelle-Calédonie (Saussol 1990: 42).
5. Entre 1895 et 1902 1500 nouveaux immigrants arrivèrent sur le territoire.
6. Se référer à Winslow 1990 pour les détails.
7. Se référer à Ward 1982 pour les détails.
8. Il y avait trois types de redistribution des terres inoccupées ou des terres d'état: 1) l'élargissement des réserves existantes. Du point de vue de l'administration c'était la méthode la plus facile pour mettre en cause sans le faire réellement la question du système des réserves; 2) le système des clans. La terre était donnée au clan et redistribués parmi les membres du clan ou loués à d'autres Kanaks par les autorités traditionnelles du clan; 3) la récupération individuelle. C'était une nouvelle ouverture pour les jeunes Kanaks et les autres groupes ethniques en Nouvelle-Calédonie. Les individus, les petites entreprises et les coopératives pouvaient occuper des terres inhabités ou des terres revendiqués.
9. Sur une base territoriale, les partis pro-indépendance gagnèrent 35,2% des votes et les partis anti-indépendance 60,8%, Au congrès territorial, ou tous les conseils de région se rencontraient en session, les partis anti-indépendance eurent 29 sièges et les partis pro-indépendance en eurent 17 (Fraser 1988: 34).
10. Par exemple, en juillet 1988, 24 heures avant la signature des Accords de Matignon, l'ADRAF distridua des terres revendiquées aux militants du RPCR (le parti européen anti-indépendance dominant).
11. L'agence était autorisée à céder 139 propriétés totalisant 15 046 hectares. Ces propriétés furent attribuées de la manière suivante: aux Européens 59 propriétés (42,5%) l'équivalent de 5842 h. (38,8%); aux Kanaks 54 propriétés (38,8%) l'équivalent de 8135 hectares (54%); aux autres 26 propriétés (18,7%) l'équivalent de 1069 hectares (7,2%) (*L'Avenir Calédonien* 24 décembre 1990:4).
12. Les Caldoches sont des Européens installés en Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs générations.

Bibliographie

- ANTHEAUME, B. & LAWRENCE, R.
1985 "A l'aide ou trop d'aide? Evolutions des économies vivrières dans le Pacifique insulaire". ER 99/100: 367-387.
- BENSA, A.
1981 "Références spatiales et organisation sociale dans le centre-nord de la Grande-Terre et itinéraire des clans". *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*. Paris: ORSTOM.
1990 *La Nouvelle-Calédonie, un paradis dans la tourmente*. Paris: Gallimard.
- BENSA, A. & RIVIERE J-C.
1982 *Les Chemins de l'Alliance. L'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*. Paris: SELAF.

- BURK, F.
1991 "Entrevue de Radio Djido", *Kanaky* No 25. Paris: Association d'Information et Soutien aux Droits du Peuple Kanak, p.19-20.
- CHESNEAUX, J.
1988 "Kanak Political Culture and French Political Practice: some background reflections on the New Caledonian crisis". In M. Spencer, A. Ward et J. Connell, eds. *New Caledonia: Essays in Nationalism and Dependency*. Australia: University of Queensland Press.
- DAUPHINE, J.
1987 *Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie*. Paris: L'Harmattan.
- DERUELLE, V.
1991 "Les voyageurs de l'indépendance". *Journal de la Société des Océanistes* 92-93: 158-161.
- DOUMENGE, J-P.
1975 *Paysans Mélanésien en Pays Canala*. Travaux et documents de géographie tropicale No 17. Paris: Centre national de la recherche scientifique.
- DOUSSET-LEENHARDT, R.
1976 *Terre natale, terre d'exile*. Paris: Maisonneuve et Larose.
- FRASER, H.
1988 *New Caledonia: Anti-colonialism in a Pacific Territory*. Canberra: Australian National University, Research School of Pacific Studies.
- GABRIEL, C. & KERMEL, V.
1988 *Nouvelle-Calédonie, les sentiers de l'espoir*. Paris: La Breche.
- GODIN, P.
1990 "Maisons, chemins et autels". Dans *De jade et de nacre, patrimoine artistique kanak*. Paris: Réunion des musées nationaux.
- KEESING, R.
1988 "Creating the past: custom and identity in the contemporary Pacific". Montréal: McGill University, miméo.
- KIRCHER, I.
1986 *The Kanaks of New Caledonia*. Minority Rights Group Report, No.71. London: M.R.G.
- LEENHARDT, M.
1930 *Notes d'ethnologie Néo-Calédonienne*. Paris: Institut d'Ethnologie.
1937 *Gens de la Grande Terre*. Paris: Gallimard.
1953 "La Nouvelle-Calédonie" *Le Monde non chrétien* 27: 1-11.
- PILLON, P.
1985 "Développements et enjeux sociaux en Nouvelle-Calédonie" In *Les Temps Modernes* 464: 1623-1653.
- PIPER, J.
1989 "The South Pacific: Whose Playground?" Canberra: Australian National University, mimeo.
- SAUSSOL, A.
1979 *L'Héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*. Paris: Société des Océanistes.
1985 "La terre et la confrontation des hommes en Nouvelle-Calédonie" In *Les Temps Modernes* 464: 1612 - 1622.
1990 "Nouvelle-Calédonie: le choc d'une colonisation singulière" In Bensa et ali. eds. *Comprendre l'identité kanak*. Paris: Centre Thomas Moore.
- TJIBAOU, J-M.
1976 *Kanaké, Mélanésien de Nouvelle-Calédonie*. Tahiti: Editions du Pacifique.
- WARD, A.
1982 *Land and politics in New Caledonia*. Canberra: Australian National University, Research School of Pacific Studies.
- WINSLOW, D.
1990 "Workers in Colonial New Caledonia to 1945. In *Labour in the South Pacific*. J. Leckie et C. Moore, eds. Townsville: James Cook University Press.